

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

R. et O., 1870 :—Règlements et Ordres pour la milice 1870.

O. R :—Ordonnances de la Reine (*Queen's Regulations*).

O. G :—Ordres généraux.

O. C., à la fin d'une citation :—Ordre en Conseil.

O. C., dans le texte :—Officier-commandant.

S. O :—Sous-officier.

A. C :—*Army Circular*.

C. R :—Cavalry Regulations.

A. A. G—Aide-adjutant-général.